

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE BEGROTING

du

van

MERCREDI 11 AVRIL 2007

WOENSDAG 11 APRIL 2007

Matin

Voormiddag

La réunion publique est ouverte à 10 h 23 sous la présidence de M. Luk Van Biesen.

01 Question de M. Hagen Goyvaerts à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "la délibération n° 3203 du Conseil des ministres du 1^{er} décembre 2006 et la motivation de dépenses dites urgentes et imprévisibles" (n° 14985)

01.01 Hagen Goyvaerts (Vlaams Belang) : Comme je n'ai pas encore obtenu de réponse à ma question écrite, je l'ai convertie en question orale.

Le 1^{er} décembre 2006, le Conseil des ministres a décidé, par voie de délibération, de l'engagement, de l'ordonnancement et du paiement de dépenses pour un montant de 21,4 millions d'euros au-delà des crédits non dissociés, de 7 millions d'euros au-delà des crédits dissociés et de 128,8 millions d'euros au-delà des plafonds fixés pour les crédits variables du budget ajusté de la Défense nationale pour l'année 2006. La Cour des comptes a toutefois constaté que la délibération ne répondait pas aux conditions fixées et a indiqué que les dépenses supplémentaires étaient prévisibles.

Quel est le point de vue du ministre ? L'avis de la Cour des comptes changera-t-il quelque chose à la décision du Conseil des ministres ?

01.02 Freya Van den Bossche, ministre (*en néerlandais*) : De l'avis de la Cour des comptes, on aurait déjà dû tenir compte au moment du contrôle budgétaire 2006 des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des prix de l'énergie, des dépenses supplémentaires de personnel et du non-octroi du crédit provisionnel.

En son temps, les crédits de personnel et de fonctionnement ont en effet été adaptés en tenant compte de l'évolution la plus probable des paramètres techniques connus à l'époque. Fin janvier, ils ne sont toutefois pas encore fixés. Du fait qu'elles risquaient d'hypothéquer inutilement certains programmes, il a été estimé que de nouvelles adaptations ne seraient pas opportunes en début de la phase d'exécution.

À l'époque, il n'a pas été tenu compte du non-octroi du crédit provisionnel parce que la ventilation des crédits n'a été décidée qu'au cours du dernier trimestre.

Pour la Cour des comptes, le non-octroi de crédits n'est pas imprévisible étant donné que cette décision appartient au gouvernement lui-même. Il s'agit d'une décision gouvernementale dont la Défense nationale ne pouvait toutefois tenir compte. Étant donné que les dépenses de personnel priment, des réaménagements possibles uniquement par le biais d'un projet de loi étaient nécessaires. Ce problème a été anticipé par une délibération budgétaire, directement exécutable en raison de la neutralité des ajustements budgétaires.

Quant aux arriérés de créance et à leur réévaluation, ils constituent également des éléments prévisibles aux yeux de la Cour des comptes qui estime que le projet ne satisfait pas entièrement aux critères d'une délibération budgétaire. Et je me rallie personnellement à ce point de vue.

Le budget de la Défense nationale est un budget-enveloppe soumis à un plafond. En 2006 il y a eu des dépenses imprévues. Pour respecter l'enveloppe, mieux vaut adapter le budget à la fin de l'année.

L'incident est clos.

02 Question de M. Hagen Goyvaerts à la vice-première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la consommation sur "les intérêts de retard payés par les autorités fédérales en 2006" (n° 14986)

02.01 **Hagen Goyvaerts** (Vlaams Belang) : Selon le quotidien *De Tijd*, les autorités flamandes ont payé en 2006 plus de 4 millions d'euros d'intérêts de retard, soit le double du montant payé en 2000.

Combien d'intérêts de retard le pouvoir fédéral a-t-il payés en 2006 ?

02.02 **Freya Van den Bossche**, ministre (*en néerlandais*) : Je ferai parvenir la réponse accompagnée des chiffres aux membres de la commission.

02.03 **Hagen Goyvaerts** (Vlaams Belang) : Pour 2006, il s'agit apparemment d'un montant de 3,2 millions d'euros. Je vérifierai le texte.

02.04 **Freya Van den Bossche**, ministre (*en néerlandais*) : Le montant se situe entre 3,2 et 3,5 millions d'euros.

L'incident est clos.

La discussion des questions se termine à 10 h 32.

De vergadering wordt geopend om 10.23 uur en voorgezeten door de heer Luk Van Biesen.

01 Vraag van de heer Hagen Goyvaerts aan de vice-eersteminister en minister van Begroting en Consumentenzaken over "de beraadslaging nr. 3203 van de Ministerraad van 1 december 2006 en de motivatie voor zogenaamde dringende en onvoorzienbare uitgaven" (nr. 14985)

01.01 **Hagen Goyvaerts** (Vlaams Belang) : Omdat ik nog geen antwoord heb gekregen op mijn schriftelijke vraag, heb ik ze laten omzetten in een mondelinge vraag.

Op 1 december 2006 besliste de Ministerraad tot de vastlegging, ordonnancement et paiement des dépenses pour une somme de 21,4 millions d'euros au-dessus des crédits non-splits, 7 millions d'euros au-dessus des crédits splits et 128,8 millions d'euros au-dessus des plafonds pour les crédits variables pour la révision budgétaire 2006 pour la Défense nationale. Le Tribunal des comptes a déclaré que la révision budgétaire n'a pas été conforme aux conditions prévues et que les dépenses futures étaient prévues.

Wat est le point de vue du ministre ? Le conseil des ministres va-t-il changer de position ?

01.02 **Minister Freya Van den Bossche** (*Néerlandais*) : Selon le Tribunal des comptes, les dépenses futures n'ont pas été prises en compte dans le budget 2006. Les dépenses supplémentaires résultant de l'augmentation des prix de l'énergie, des dépenses supplémentaires pour le personnel et la non-précision de la date de remboursement du crédit provisionnel doivent être pris en compte lors de la révision budgétaire 2006.

Les dépenses salariales et fonctionnelles ont été ajustées en conséquence de l'évolution technique des paramètres. Ces ajustements ont été effectués au début de l'année et non pas au cours de l'année. Des ajustements ultérieurs dans la phase d'exécution ne sont pas opportuns car ils perturbent les programmes.

La non-précision du crédit provisionnel n'a pas été prise en compte dans le budget 2006. La révision budgétaire 2006 sera effectuée lorsque les crédits seront finalisés.

Voor het Rekenhof is de niet-toewijzing van kredieten niet onvoorzienbaar, omdat de regering daar zelf over beslist. Het is een regeringsbeslissing waarmee Landsverdediging geen rekening kon houden. Omdat personeelsuitgaven voorgaan, waren herschikkingen nodig die enkel met een wetsontwerp konden worden doorgevoerd. Hierop werd geanticipeerd met een begrotingsberaadslaging, die meteen uitvoerbaar was omdat de herschikkingen budgettair neutraal waren.

Ook de achterstallige schuldvorderingen en de herziene raming ervan beschouwt het Rekenhof niet als onvoorzienbaar. Volgens het Rekenhof beantwoordt het ontwerp niet volledig aan de criteria van een begrotingsberaadslaging. Volgens mij is dat terecht.

De begroting van Landsverdediging is een enveloppenbegroting die een plafond moet respecteren. In 2006 waren er onvoorzien uitgaven. Om de enveloppe te respecteren, gebeurt de aanpassing van de begroting best op het einde van het jaar.

Het incident is gesloten.

02 Vraag van de heer Hagen Goyvaerts aan de vice-eersteminister en minister van Begroting en Consumentenzaken over "de door de federale overheid in 2006 betaalde verwijlinteressen" (nr. 14986)

02.01 Hagen Goyvaerts (Vlaams Belang): *De Tijd* schreef dat de Vlaamse overheid in 2006 ruim 4 miljoen euro verwijlinteressen heeft betaald, wat een verdubbeling is ten opzichte van 2000.

Hoeveel verwijlinteressen betaalde de federale overheid in 2006?

02.02 Minister Freya Van den Bossche (*Nederlands*): Ik zal het antwoord met de cijfers laten bezorgen aan de commissieleden.

02.03 Hagen Goyvaerts (Vlaams Belang): Het gaat blijkbaar over 3,2 miljoen euro voor 2006. Ik zal de tekst nakijken.

02.04 Minister Freya Van den Bossche (*Nederlands*): Het cijfer ligt tussen 3,2 en 3,5 miljoen euro.

Het incident is gesloten.

De behandeling van de vragen eindigt om 10.32 uur.